



VIDE GRENIER

DU LIONS CLUB MURET CLEMENT-ADER

Place des Cirques - Av Bernard IV 31600 MURET

Dimanche 27 septembre 2026

Ne pas jeter sur la voie publique

Partie à
conserver

RÈGLEMENT :

Article 1 – Le Lions Club Muret Clément Ader organise un vide-grenier le dimanche 27 septembre 2026, de 8 h 00 à 18 h 00, à Muret. L'accueil des exposants est assuré de 7 h à 8 h. Le démontage est autorisé à partir de 18 h, sauf accord des organisateurs.

Article 2 – Le vide-grenier est exclusivement réservé aux particuliers non professionnels, conformément à la réglementation en vigueur. Les exposants ne peuvent proposer à la vente que des objets personnels et usagés, conformément aux dispositions du Code de commerce relatives aux ventes au déballage. Les mineurs peuvent exposer uniquement sous la responsabilité de leur représentant légal. Chaque exposant s'engage à communiquer les renseignements nécessaires à son inscription sur le registre de la manifestation et à fournir une copie d'une pièce d'identité en cours de validité.

Article 3 – Le tarif est fixé à 15 € par emplacement de 5 mètres linéaires. Le règlement se fera par chèque à l'ordre du "Lions Club Muret Clément Ader" accompagné de la copie d'une pièce d'identité. Les chèques seront encaissés après la manifestation. Les inscriptions sont enregistrées dans la limite des places disponibles. La date limite d'inscription est fixée au 24 septembre 2026.

Article 4 – Les emplacements sont attribués exclusivement par les organisateurs. Aucune modification ou échange d'emplacement ne pourra être effectué sans leur accord. Les véhicules sont autorisés sur l'emplacement attribué, dans la limite de l'espace disponible et sous réserve des consignes de sécurité.

Article 5 – Les emplacements non occupés à 8 h 00 pourront être réattribués sans remboursement. En cas d'empêchement, l'exposant est invité à prévenir les organisateurs dès que possible. Sauf annulation de la manifestation par les organisateurs, les droits d'inscription restent acquis. En cas d'annulation du vide-grenier pour cause de force majeure ou pour tout motif indépendant de la volonté des organisateurs, les règlements seront intégralement remboursés.

Article 6 – Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. Les organisateurs ne pourront être tenus responsables des pertes, vols ou dégradations des biens exposés. Les exposants s'engagent à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité (produits dangereux ou inflammables, armes ou munitions, animaux vivants, produits dont la vente est interdite, etc...)

Article 7 – Les exposants s'engagent à maintenir leur emplacement propre pendant toute la durée de la manifestation. À la fin du vide-grenier, chaque exposant repartira avec ses invendus et laissera son emplacement parfaitement propre. Tout abandon d'objets ou déchets pourra faire l'objet des sanctions prévues par la réglementation en vigueur.

Article 8 – La participation au vide-grenier implique l'acceptation sans réserve du présent règlement. Les organisateurs se réservent le droit de refuser une inscription ou d'exclure toute personne ne respectant pas les dispositions du présent règlement ou les consignes données sur place. Aucun remboursement ne pourra être réclamé en cas d'exclusion pour non-respect du règlement.

Informations & renseignements au 07.82.43.19.45

BULLETIN D'INSCRIPTION

À retourner avant le 24 septembre 2026

Emplacement : Tarif : 15 € (quinze euros) l'emplacement de 5 mètres linéaires.

Votre inscription sera validée à réception des éléments suivants :

- Le bulletin d'inscription, dûment complété et signé.
- Le règlement par chèque de 15 € par emplacement, libellé à l'ordre du Lions Club Muret Clément Ader.
- La photocopie recto-verso d'une pièce d'identité en cours de validité.

Merci d'adresser votre dossier complet à :

**Stéphane HANCALI - 16, impasse des Prairies de la Garonne
31410 LE FAUGA**

COORDONNÉES DE L'EXPOSANT

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Téléphone : _____

E-mail : _____

Nombre d'emplacements (5 mètres) : _____ × 15 € = Total : _____ €

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement ci-joint et m'engage à m'y conformer.

J'atteste sur l'honneur ne pas être commerçant(e), ne vendre que des objets personnels et usagés et ne pas avoir participé à plus de deux ventes au déballage au cours de l'année civile, conformément aux dispositions des articles L.310-2, R.321-9 et suivants du Code de commerce.

Fait à _____

Le / / 2026

Signature précédée de la mention "Lu et approuvé"